

COMPTE RENDU FNEC-FP FO 86 de la F3SCT-D du 22 mai 2025

En présence de l'IA-DASEN, IEN-A, SG, ISST, Conseillère Prévention, FO, FSU, UNSA

Première F3SCT présidée par notre nouvelle DASEN, Nathalie Alcindor, qui en préambule a déclaré que cette instance avait pour rôle de co-construire et proposer des stratégies à mettre en place pour aider les personnels et améliorer les conditions de travail. Si FO reconnaît ce rôle, il est nécessaire de rappeler que la réglementation précise que ce n'est pas la F3SCT qui est responsable de la santé et la sécurité des personnels mais bien notre employeur. Pour notre part, la F3SCT doit continuer de se pencher sur la résolution de situations concrètes, comme les collègues l'attendent principalement. Vous verrez plus loin que la DASEN à tenter de contester ce rôle essentiel de l'instance.

Déclaration liminaire

Seule FO en a fait une, à lire ci-dessous.

Votes de procès-verbaux

Vote du compte rendu de la séance du 9 janvier. 8 voix pour, 2 voix contre.

FO vote contre car celui-ci ne fait pas mention des avis qui n'ont pas pu être déposés, empêchés par le DASEN de l'époque.

Vote du compte rendu de la séance du 3 avril. 10 voix pour, 0 contre.

Charte numérique / Droit à la déconnexion

Celle-ci doit finir d'être validée par retour de mails entre les organisations et le rectorat. La DASEN souhaite que ce travail s'inscrive au niveau académique. **FO se félicite du droit à la déconnexion que cette charte reconnaît enfin mais sera attentive à ce qu'il n'y ait pas de modifications importantes dans les fameux échanges de mails.**

Cette charte pourrait être diffusée auprès des directeurs dans le primaire et par les Chefs d'établissements le jour de la pré-rentrée dans le secondaire.

Visites ambiances thermiques

Un document (qui rappelle notamment la réglementation) et une fiche pratique des « bonnes pratiques » ont été élaborées par les membres de la F3SCT. La DASEN souhaite encore revoir quelques formulations et réfléchir au mode de communication vers les communes et le département. Un groupe de travail sera programmé pour finaliser. Là encore, la FNEC-FP-FO sera attentive à ce que le document réalisé ne soit pas dénaturé. Nous sommes toujours prudent quand nous entendons qu'il « faut être prudent vis à vis des collectivités territoriales » ou encore qu'il faut « tout encadrer ».

Point amiante

Un plan d'action ministériel 2025-2027 a été lancé pour toute la France. Mme Martinière (Conseillère de Prévention) s'occupe de faire un état des lieux des DTA (Document Technique Amiante). La DASEN a rappelé que **les directeurs d'école doivent être accompagnés** et qu'ils ne peuvent pas assurer seul ce suivi.

Bilan pour les 303 écoles du département :

- 87 écoles sans DTA,
- 104 écoles avec DTA non conforme (soit datant d'avant 2012, soit étant un simple document technique amiante d'avant travaux),
- 109 écoles avec DTA conforme (100), ou non soumise à DTA (9, construites après 1996).

Cela signifie que près des deux tiers des établissements ne sont pas en conformité avec la réglementation !

FO demande, au-delà de la commande ministérielle (état des lieux de la présence ou non des DTA), si une analyse plus fines des préconisations et de leurs réalisations (ou non) sera aussi menée. Mme Martinière nous répond qu'elle y travaille également et qu'elle réalise un tableau complet sur le sujet.

Des questions relatives à l'amiante, des travaux prévus dans votre école ?

Craintes d'une exposition, contactez-nous en cas de doute.

Situations particulières (suites aux RSST)

La DASEN a expliqué que c'était la dernière fois que l'instance passerait en revue des situations particulières, comme elle l'a pourtant toujours fait auparavant dans la Vienne.

Pour FO, c'est inacceptable. Pour nous c'est le point le plus important de ces réunions, nous demandons même que ces situations soient mises en tête de l'ordre du jour afin d'avoir tout le temps de les traiter. Nous pensons que la F3SCT est bien le lieu privilégié pour une concertation efficace des organisations syndicales avec l'administration sur les cas particuliers les plus difficiles, ceux où les collègues sont le plus en souffrance, ceux où **désormais le manque de réponse serait remplacé par l'impossibilité même de poser des questions.**

Nous avons vivement protesté (nous avons été les seuls !) et exprimé que, si ce projet était appliqué, cela poserait la question de la présence de FO dans l'instance.

Le DASEN-Adjoint a même renchéri en disant que tous les DASEN et SG qu'il a vu se succéder dans la Vienne ne comprenaient pas non plus l'intérêt de discuter en F3SCT de situations qui ont fait l'objet de RSST et que c'était une bonne chose que cela s'arrête.

Rappelons que pour cette instance, seules 6 situations ont été discutées, soit une toute petite partie des RSST. (Depuis début janvier 2025, 12 situations auront été abordées en F3SCT sur près de 180 registres rédigés !).

Ces situations, triées pour leur intérêt par les organisations syndicales, ont le plus souvent eu des réponses efficaces en amont de la F3SCT, justement parce qu'elles étaient à l'ordre du jour et que cela rajoutait un niveau d'alerte. Certaines, totalement bloquées, ont amené des débats houleux mais qui ont aussi permis, par leurs récurrences à l'ordre du jour, de trouver une réponse.

Nous ne laisserons pas faire la DASEN sur ce point primordial, c'est réglementairement obligatoire et cela représenterait aussi un recul social très important.

Dans le même esprit, la FSU est revenue avec nous, sur les enquêtes que devraient réglementairement mener la F3SCT dans les établissements où il y a des accidents de travail. Ce point a été battu en brèche par une administration qui s'inquiète que ce genre d'initiative amène une « attente forte » des collègues. Mais comment pourrait-il en être autrement ? Nous attendons la réponse à l'avis que nous avons voté sur le sujet lors de l'instance précédente (avril).

Quand des collègues se font frapper par leurs élèves, que certains lancent des bureaux, qu'ils faut les ceinturer et appeler les pompiers pour les calmer, il faut que l'administration trouve une solution pour protéger ses agents, c'est son obligation d'employeur et FO est intervenu pour le rappeler. Dans ces situations, le discours « Ne vous en faites pas, on vous accompagne » ad nauseam, ne peut suffire et **qu'avant toute action on commence par se soucier de ne pas susciter trop d'espoir chez les collègues n'est pas entendable.**

La DASEN a répondu qu'elle n'acceptait pas qu'on dise que l'administration ne protégeait pas les personnels, ou qu'on lui fasse porter le discours du « on ne peut rien faire ». Si ces propos étaient prononcés avec sincérité, pourquoi alors limiter les espaces où les réponses peuvent être données ? **Les mots ça suffit, nous voulons des actes.**

Avis

La FNEC-FP-FO et la FSU-CGT ont déposé chacun un avis lors de cette F3SCTD86. Ces avis sont évidemment un point d'appui pour les personnels. Mais attention, même adoptés, ils ne font pas force de loi, mais ils obligent l'administration à répondre par écrit et à publier ces réponses.

Avis n°1 : AESH, mise en place des PAS

A la rentrée prochaine, le rectorat de Poitiers veut mettre en place un ou plusieurs PAS (Pôle d'Appui à la Scolarité) en lieu et place de certains PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé). Le décret 82-453 modifié, prévoit dans son article 69, que la F3SCT est « obligatoirement consultée sur les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail et, notamment, avant toute transformation importante des postes de travail découlant de la modification de l'outillage, d'un changement de

produit ou de l'organisation du travail, avant toute modification de l'organisation et du temps de travail ». Les membres de la F3SCT-D86 demandent donc que notre instance soit consultée avant la mise en place de PAS, conformément au décret 82-453.

Votes : FO et FSU-CGT POUR ; UNSA abstention : AVIS ADOPTÉ

Avis n°2 : Groupes de travail mensuels dédiés à l'étude des observations aux RSST

L'espacement des instances ainsi que les délais de rédaction de l'ordre du jour, face à la multiplication des situations, ne permet pas un suivi réactif des observations au RSST par la F3SCT-D86. Les membres de la F3SCT-D86 demandent la tenue de groupes de travail mensuels, avec la présence de l'administration, dédiés à l'étude des inscriptions au RSST. Ces GT permettraient d'examiner les observations consignées, d'échanger et d'être informés des suites qui ont été réservées à chacune des situations soulevées par ces inscriptions ainsi que le stipule l'article 1.5.1 du guide juridique d'application du décret 82-453 du 28 mai 1982 modifié.

Votes : POUR unanimité : AVIS ADOPTÉ

FO a voté cet avis puisqu'il nous semble aussi intéressant de pouvoir étudié, avec l'administration, les registres Santé et Sécurité au Travail, mais en expliquant clairement que cela ne devait aucunement être un prétexte pour limiter le nombre de registres étudiés en instance (confère le point ci-dessus).

Continuez à nous faire remonter vos situations

mettant en danger votre santé et sécurité au travail.

Pour toute question, tout besoin, contactez-nous, syndiquez-vous.

Deux avis ont été déposés, voir ici.

Vos représentants FO à la F3SCT-D

Julien TIMON, Fabien VASSELIN, Frédéric ARTUS, Anaïs FEUILLOLEY